

PROCOLE DE SURVEILLANCE 2023 actualisé

L'objectif de ce protocole est de fournir à la communauté éducative des directives de surveillance et des mesures préventives pour préserver la sécurité des élèves et faire en sorte que les activités se déroulent dans un environnement sûr où règnent la discipline, le bien-être et un climat scolaire propice aux apprentissages.

Entrée dans l'établissement :

L'entrée dans l'établissement s'effectue de la manière suivante, en respectant des entrées différenciées :

- Entrée centrale : les élèves du secondaire sous la surveillance du portier et d'un inspecteur.
- Porte d'entrée devant l'école primaire : les élèves du primaire et quelques classes de maternelle sous la surveillance de deux inspecteurs et ASEM.
- Entrée portail bleu : les élèves de la maternelle sous la surveillance de deux assistantes et/ou professeurs.

Les parents sont autorisés à entrer dans les locaux sur rendez-vous ou pour des raisons administratives.

Les élèves de maternelle sont accueillis par les assistants.

Les élèves du niveau élémentaire se mettent en rang selon leur classe et chaque professeur prend en charge sa classe respective, sous la surveillance de la Vie Scolaire.

Les élèves du secondaire se rendent directement dans leur salle et se mettent en rang devant la porte en attendant le professeur.

Sortie de l'établissement, sous la surveillance de la Vie Scolaire, niveaux élémentaire et secondaire :

Elèves du secondaire : sortie par l'entrée centrale sous la supervision du portier.

Elèves de l'élémentaire : les parents entrent par l'entrée centrale et attendent dans l'espace dédié les enfants encadrés par leur professeur. Les élèves sont récupérés par leurs parents ou une personne qu'ils auront désignée, sous la surveillance du personnel de l'établissement.

Elèves de maternelle : les enseignants et les ASEM conduisent les enfants à l'entrée utilisée le matin (portail bleu ou portail élémentaire). Le professeur vérifie que chaque enfant est récupéré par son parent.

Lors des récréations :

Les deuxièmes et troisièmes étages sont fermés pendant les pauses, les escaliers sont fermés par une barrière. A l'école primaire, les 5 zones de récréation séparées sont maintenues pour éviter les attroupements.

La sortie de la classe se fait dans l'ordre et le calme, l'enseignant est chargé de s'assurer que tous les élèves quittent la classe avant de verrouiller la porte. A l'école primaire, l'enseignant responsable de la classe accompagne le groupe jusqu'à la zone de récréation.

Les personnels chargés de la sécurité pendant la récréation sont les enseignants, les inspecteurs, l'équipe de vie scolaire et l'équipe du Programme d'Intégration Scolaire.

Le personnel de service dans la cour de récréation et les toilettes surveille le comportement et les interactions entre les élèves, en veillant au bien-être des élèves et à ce qu'ils adoptent une attitude adéquate. Ils veillent à un climat scolaire sain en résolvant les situations conflictuelles qui peuvent survenir, ainsi qu'en signalant toute situation irrégulière à la CPE.

Chaque membre du personnel se voit attribuer une fonction spécifique dans la cour de récréation qui lui est assignée dans le cadre d'une surveillance proactive. Une inspectrice est postée en permanence devant chaque toilette pendant la récréation afin de s'assurer qu'il n'y ait pas trop d'élèves dans les toilettes et de la bonne utilisation des installations.

Pour les élèves de CP, une pause toilettes systématique sera mise en place sous la surveillance de leur enseignant et d'un inspecteur avant ou après la récréation.

Pendant la journée :

La surveillance des cours de récréation et des espaces communs est renforcée par des rondes à horaire défini ou aléatoire, avec un accent mis sur les toilettes et le respect de l'espace de chaque niveau (élémentaire et secondaire).

Les élèves sont également invités à profiter des récréations pour aller aux toilettes, évitant ainsi de sortir pendant les heures de cours. Cependant, en cas d'urgence, les élèves de primaire peuvent aller aux toilettes toujours accompagnés par un camarade du même sexe.

De plus, des de caméras de sécurité supplémentaires sont installées pour couvrir les espaces communs telles que les entrées et les sorties, les terrains de sport, l'entrée des toilettes, ... afin d'offrir aux élèves et aux enseignants un espace d'apprentissage plus sûr et plus calme, facilitant le contrôle des comportements inappropriés, du vandalisme et ainsi que l'accès de personnes non autorisées dans les installations.